

RAPPORT DES TRAVAUX

**Atelier national de sensibilisation des parties prenantes à la
bonne gestion des déchets issus des unités fluviales et des
plateformes portuaires dans les Etats membres de la CICOS**



Kinshasa, du 05 au 06 janvier 2023

I. INTRODUCTION

Sur invitation du Secrétaire Général de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), il s'est tenu au Cercle Français à Kinshasa (République Démocratique du Congo), du **05 au 06 janvier 2023**, l'atelier national de sensibilisation des parties prenantes à la bonne gestion des déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires dans les Etats membres de la CICOS.

Cet atelier entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité 2 intitulée « **Elaboration et mise en œuvre des Règlements communs relatifs à la gestion des déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires dans les Etats membres de la CICOS** » du Projet « **Appui à la Réglementation, la Facilitation, la Sécurisation et la Durabilité du transport fluvial dans la zone CICOS** » (PARFSED), financé par l'Union Européenne dans le cadre du 11^{ème} FED.

L'objectif de l'atelier est d'appuyer les Etats membres de la CICOS, dans l'appropriation des outils de gestion des déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires dont ils ont bénéficié afin de lutter efficacement contre la pollution et d'améliorer l'environnement portuaire ainsi que les voies d'eau intérieures des Etats membres de la CICOS.

II. PARTICIPANTS

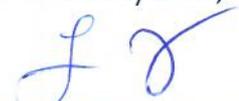
Outre l'équipe du Secrétariat Général de la CICOS, l'atelier a connu la participation des représentants des Ministères, administrations et structures ci-après :

- Vice-Primature, Ministère de l'Environnement et Développement Durable ;
- Ministère des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement ;
- Ministère de la Santé Publique/Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNHF) ;
- Institut National du Bâtiment et Travaux Publics (INBTP) ;
- Bureau de Veille et de Gouvernance des Ressources Naturelles (BVGRN) ;
- Réseau Ressources Naturelles (RRN) ;
- Avocats Verts ONG ;
- Fédération des Pêcheurs de Kinshasa.

La liste des participants est jointe en annexe du présent rapport.

III. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Sous la modération de Monsieur **Camille IYAKA ANKAO**, Point Focal CICOS/RDC, les travaux se sont déroulés en quatre (4) étapes :



- la cérémonie d'ouverture ;
- la mise en place du bureau de séance ;
- les communications et échanges ;
- les recommandations.

III.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions. Premièrement le mot de bienvenue prononcé par **Monsieur Georges GULEMVUGA GUZANGA**, Directeur des Ressources en Eau à la CICOS, représentant Madame le Secrétaire Général de la CICOS.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il les a chaleureusement remercié, pour avoir répondu aussi nombreux à l'invitation de la CICOS, en faisant un bref rappel du Projet ainsi que sa stratégie de mise en œuvre.

Il a ensuite défini le contexte de la tenue de cet atelier dont l'objectif est d'appuyer les Etats membres de la CICOS, dans l'appropriation des outils et du processus de gestion des déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires, afin de lutter efficacement contre la pollution et d'améliorer l'environnement portuaire ainsi que les voies d'eau intérieures des Etats membres de la CICOS.

Deuxièmement, Monsieur **Louis LUNGU MALUTSHI**, Directeur des Ressources en Eau, membre du Comité de Direction de la CICOS et du COPIL du PARFSED, a salué au nom de Son Excellence Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, l'initiative de la CICOS pour avoir organisé cette importante rencontre, tout en exprimant sa satisfaction de la présence des acteurs clés du domaine des transports, de l'environnement et des ressources en eau.

Il a rappelé par ailleurs, combien la problématique de gestion des déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires se pose avec acuité dans la sous-région Afrique Centrale en général et dans le bassin du Congo en particulier, et plus spécifiquement dans le domaine du transport par voies d'eau intérieures. Ainsi, il a informé les participants de l'existence en RDC, du Centre de Contrôle et de Surveillance de la Pollution Marine (CCPM).

En conséquence, il a invité les participants à s'approprier les instruments réglementaires de gestion des déchets qui leur seront présentés, afin que leur mise en application soit effective dans le pays.

Sur ce, il a, au nom de Son Excellence Madame la Vice-Premier Ministre, déclaré ouverts les travaux de l'atelier.



III.2. Mise en place du bureau de séance

La mise en place du Bureau a été précédée par une séance de présentation individuelle des participants à l'issue de laquelle, un bureau de séance a été mis en place et composé comme suit :

- **Président** : Monsieur **Louis LUNGU MALUTSHI**, Directeur des Ressources en Eau au Ministère de l'Environnement et Développement Durable, membre du Comité de Direction de la CICOS et du Comité de Pilotage du PARFSED.
- **Rapporteur** : Madame **Nancy NTUMBA**, Inspecteur à la Direction de la Marine et des Voies Navigables au Ministère des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement.
- **Secrétariat des travaux** : Secrétariat Général de la CICOS.

A l'issue de la mise en place du bureau de séance, l'assistance a procédé à l'adoption du programme de l'atelier.

III.3. Communications et échanges

Cinq communications ont été présentées, il s'agit de :

III.3.1. Présentation de la CICOS

Cette communication faite par Monsieur **Constantin MBADINGA**, Directeur de l'Ecole Régionale de Formation aux Métiers de la Navigation Intérieure (ERFMNI) de la CICOS, a permis aux participants de prendre connaissance de la création, des mandats, des missions et de l'organisation institutionnelle de la CICOS.

III.3.2. Présentation du Projet et des objectifs de l'atelier

Cette présentation a été faite par **Dr. KUITCHA Dorice épouse KENGNI**, Chef de Service Prévention des Pollutions et des Risques à la CICOS et Coordinatrice du PARFSED. Dans sa communication, elle a exposé l'objectif du Projet qui est de « **Contribuer à l'amélioration des infrastructures de transport fluvial dans l'espace CICOS pour en faire un corridor de désenclavement et d'intégration de la sous-région Afrique Centrale (PARFSED)** ».



III.3.3. Présentation des conclusions de l'état des lieux et analyse diagnostic sur la problématique de gestion des déchets issus des ports fluviaux/débarcadères et à bord des unités fluviales dans l'espace CICOS.

La présentation de ce document faite par la Coordinatrice du Projet s'est articulée autour des points suivants :

- Contexte ;
- Objectifs de l'état des lieux ;
- Cadres institutionnels et réglementaires en matière de gestion des déchets en République Démocratique du Congo ;
- Constat sur la problématique de la gestion des déchets dans les principaux ports/débarcadères et à bord des unités fluviales ;
- Impacts de la mauvaise gestion des déchets sur l'environnement, la navigation fluviale et la santé des populations ;
- Perspectives.

Les constats et analyses suivants découlent de l'étude réalisée :

- la faible application par la RDC des réglementations internationales, régionales et nationales en matière de gestion des déchets provenant des unités fluviales ;
- la faible existence des équipements de collecte, de transport et de stockage des déchets aussi bien au niveau des ports et débarcadères qu'à bord des unités fluviales ;
- le déversement sans contrôle des déchets sur les plateformes portuaires, sur les berges des cours d'eau et même dans les fleuves (Congo et Ogooué);
- les impacts dus à la mauvaise gestion des déchets, perceptibles sur le plan environnemental, sanitaire et transport fluvial.

L'état des lieux ainsi réalisé a permis à la CICOS de présenter les approches des solutions aux fins de mieux gérer les déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires. C'est ainsi que les actions ont été proposées notamment, au niveau des ports, des débarcadères, des unités fluviales et des Institutions en charge de la gestion des déchets et dont la mise en application relève des Etats membres et du Secrétariat Général de la CICOS.

III.3.4. Présentation de l'expérience nationale en matière de gestion des déchets en général et ceux issus des unités fluviales et de plateformes portuaires en particulier

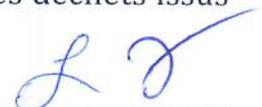
L'expérience nationale en matière de gestion des déchets en République Démocratique du Congo a été présentée par les Experts suivants :



- Messieurs **BOPE BOPE LAPWONG Jean Marie et Olivier MAZIANDA**, respectivement Coordonnateur du Centre de Contrôle et de surveillance de la Pollution Marine (CCPM), Expert à la Direction des Ressources en Eau et Expert à la Direction d'Assainissement au Ministère de l'Environnement et Développement Durable.

Dans leurs exposés, il ressort ce qui suit :

- la gestion des déchets en RDC est dévolue au Ministère de l'Environnement et Développement Durable à travers la Direction d'Assainissement (DAS) ;
- le Centre de Contrôle et de surveillance de la Pollution Marine (CCPM) est la structure qui s'occupe de la gestion des déchets en milieu marin et a été créé sous Arrêté Interministériel n°001/CAB/MIN/ENVIRO/2010 et n° 409/CAB/MIN/TVC/001/2010 du 21 janvier 2010 ;
- le Champ d'action du CCPM est: MATADI, BOMA et MUANDA comme espace pilote ;
- le CCPM est l'institution d'encrage des Conventions de l'OMI, PNUE au sein de la Direction des Ressources en Eau du MEDD ;
- le CCPM est structuré comme suit: Comité de Direction, Coordination Nationale, Antennes, Inspection et Contrôle, recherches scientifique, recherches Technique et Opérations ;
- le CCPM a réalisé plusieurs activités entre autres : la sensibilisation sur les Conventions Internationales et régionales; la réalisation des cartes de vulnérabilités des zones côtières ; la réalisation des missions conjointes de suivi-environnemental de la pollution ; l'élaboration du plan d'intervention d'urgence en cas de déversement des hydrocarbures dans la mer ; la formation et le renseignement des fiches de l'OMI suivi de leur transmission ;
- le cadre légal et réglementaire de la gestion des déchets en RDC est régie par les textes juridiques, réglementaires et les conventions internationales entre autres : la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour, la loi de 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement, la politique nationale d'assainissement (PONA) de 2013, la stratégie nationale d'assainissement (SNA) de 2017, le Projet de loi relative à l'assainissement (en cours de validation) 2022 ; les conventions de Bâle, Marpol, Stockholm, Abidjan... ;
- la gestion des déchets en RDC est de la compétence concurrente entre le niveau central (DAS), les provinces et les entités territoriales décentralisées (ville, commune, secteur...), chacun travaillant selon les limites de sa compétence ;
- en dehors du Ministère en charge de l'environnement, plusieurs autres services étatiques accompagnent la DAS dans la gestion des déchets (RVF, CCPM, OVD, PNHF,...) ;
- la DAS collabore avec la Direction des Etablissements Humain du Ministère en charge de l'environnement dans le cadre de la gestion des déchets issus des unités fluviales et des navires ;



- Le Ministère en charge de l'Environnement a créé en collaboration avec plusieurs opérateurs privés, l'usine de transformation des déchets en Afrique centrale (Kintoko) en vue de recycler les déchets ;
- la DAS s'occupe de la réglementation de la gestion des déchets en RDC, mais la loi oblige tous les opérateurs publics ou privés à intervenir dans la gestion des déchets pour garantir le droit à l'environnement sain en vue de lutter contre la pollution et l'éclosion des maladies.

III.3.5. Présentation des outils (Règlement commun) adoptés par la CICOS en matière de gestion des déchets issus des unités fluviales

Les outils réglementaires suivants, adoptés par les Instances décisionnelles de la CICOS ont été présentés par la Coordinatrice du Projet :

- Règlement commun relatif à la collecte, à l'évacuation et à la réception des eaux usées et ordures provenant des unités fluviales affectées à la navigation intérieure dans l'espace CICOS ;
- Modèle de registre de gestion des ordures issues des unités fluviales.

Il ressort de l'exposé que ces outils réglementaires ont été élaborés suite au constat et à l'analyse de l'absence d'une procédure harmonisée de collecte, d'évacuation et de réception des eaux usées et ordures provenant des unités fluviales affectées à la navigation intérieure dans l'espace CICOS.

Le règlement commun fixe les dispositions relatives à la collecte, à l'évacuation et à la réception des eaux usées et ordures provenant des unités fluviales affectées à la navigation intérieure dans l'espace CICOS en vue de prévenir la pollution de la ressource en eau et de protéger l'environnement.

Le registre des ordures donne les directives relatives entre autres aux opérations de rejets accidentels et de dépôts normaux des ordures, la date et l'heure de leur évacuation ainsi qu'une estimation quantitative pour chaque catégorie d'ordure évacuée.

Ces outils ont été élaborés suivant l'approche participative avec l'implication de toutes les parties prenantes au niveau national à travers les ateliers nationaux d'examen et d'enrichissement de ces documents, suivi d'un atelier régional d'harmonisation et de validation tenu à Brazzaville du 23 au 25 avril 2019.

Lesdits documents, objet de la sensibilisation ont été par la suite adoptés par le Comité des Ministres en juin 2021.

A l'issue des différentes présentations, les points suivants ont fait l'objet des échanges :

- la problématique de la gestion des déchets municipaux et portuaires ;
- l'existence d'un projet de loi relative à l'assainissement en cours de soumission pour signature ;

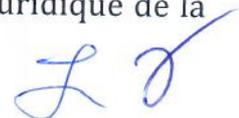
- l'intensification des actions de sensibilisation aux niveaux des communautés locales ;
- les activités réalisées par le CCPM jusqu'à ce jour ;
- l'impact de la pollution sur les ressources halieutiques et les solutions à apportées ;
- les conditions de création des sites de points de ventes des produits de pêches ;
- le partage d'expérience ainsi que la duplication de l'expérience du Centre de Contrôle et de Surveillance de la Pollution Marine de la RDC dans les Etats membres de la CICOS;
- les initiatives des structures privées en matière de gestion des déchets en RDC ;
- la réglementation de l'utilisation des déchets en général et des déchets plastiques en particulier ;
- les statistiques sur la quantité de déchets produits par jour ainsi que la quantité traitée ;
- la problématique du dragage du fleuve Congo et ses affluents ;
- la problématique de destruction des zones de frayeur lors du dragage du fleuve ;
- la problématique de la sécurité et de la souveraineté alimentaire liée aux produits de pêches ;
- la problématique du déversement des déchets d'hydrocarbure sur les plateformes portuaires et les voies d'eau ainsi que leurs impacts sur la santé et l'environnement ;
- la valorisation des déchets ;
- la prise en compte de la pollution générée par les hydrocarbures déversés sur le fleuve ;
- le processus de création des ports en RDC.

IV. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes ont été formulées par les participants à l'issue des travaux :

✦ Pour la République Démocratique du Congo

- Réorganiser les ports existants afin d'intégrer la notion de gestion des déchets;
- Mettre sur pieds les synergies interministérielles lors de la création des ports en RDC ;
- Elaborer les mesures d'application de la loi N°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'Eau ;
- Prendre les dispositions afin de transposer le règlement commun de gestion des déchets issus des unités fluviales dans l'arsenal juridique de la RDC.



⚡ A l'endroit du Secrétariat Général de la CICOS

- Appuyer les parties prenantes de la RDC dans la vulgarisation du règlement commun de gestion des déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires.

V. CONCLUSION

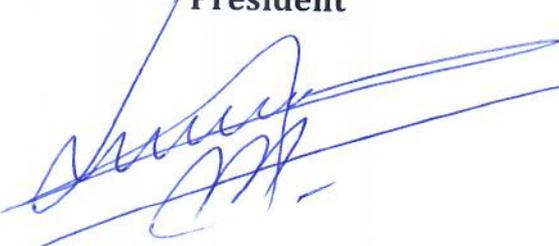
Cette rencontre, qui a connu la participation des parties prenantes de haut niveau, a permis à celles-ci de s'approprier des outils et du processus de gestion des déchets issus des unités fluviales et des plateformes portuaires afin de lutter efficacement contre la pollution et d'améliorer l'environnement portuaire ainsi que les voies d'eau intérieures des Etats membres de la CICOS.

Au regard de l'implication des participants dans les débats, de la richesse des échanges et des contributions, l'objectif visé de l'atelier a été largement atteint.

L'Atelier national a été clôturé par Monsieur **Louis LUNGU MALUTSHI**, Directeur des Ressources en Eau, membre du Comité de Direction de la CICOS et du Comité de Pilotage du PARFSED, représentant Son Excellence Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, qui a exprimé son satisfecit et réitéré le soutien total des autorités à cette importante initiative.

Fait à Kinshasa, le 06 janvier 2023

Ont signé :

<p style="text-align: center;">Rapporteur</p>  <p style="text-align: center;">Madame Nancy NTUMBA, Inspecteur à la Direction de la Marine et des Voies Navigables au Ministère des Transports, Voies de Communication et de Désenclavement</p>	<p style="text-align: center;">Président</p>  <p style="text-align: center;">Monsieur Louis LUNGU MALUTSHI, Directeur des Ressources en Eau au Ministère de l'Environnement et Développement Durable, membre du Comité de Direction de la CICOS et du Comité de Pilotage du PARFSED</p>
---	---



**ATELIER NATIONAL DE SENSIBILISATION DES PARTIES PRENANTES A LA BONNE GESTION DES DECHETS ISSUS DES
UNITES FLUVIALES ET DES PLATEFORMES PORTUAIRES DANS LES ETATS MEMBRES DE LA CICOS**

LISTE DES PARTICIPANTS

KINSHASA, DU 05 AU 06 JANVIER 2023

N°	NOMS ET PRÉNOMS	ORGANISMES	FONCTION	TÉLÉPHONES	E-MAILS
1.	MOWA NDOLOMINGO	RVF	Inspecteur Hydro	+243 825737385	ferrymowa@gmail.com
2.	GIANNI TSHALUSE	SCTP/CHANTIER NAVAL	Chargé de la Sécurité Technique et Environnement	+243 8998933878	
3.	Gabriel KOLO	SCTP	S/Directeur d'Exploitation Beach Ngobila	+243 998132523	kolokondanu@gmail.com
4.	Elvis MBAKA	AVOCATS VERTS ONG	Assistant Technique	+243 815205046	elvismbaka@gmail.com
5.	Louis LUNGU MALUTSHI	Vice-Primateure, Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Directeur, Chef de Service Ressources en eau	+243 998472531	lungumalutshi@gmail.com
6.	NTUMBA KASONGA Thomas	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Point focal Convention de Bâle	+243850424525	thomas_ntumba@yahoo.fr
7.	BOPE BOPE	MEDD-DRE	Expert	+243 814523130	jimbope2lape@gmail.com
8.	IYAKA ANKAO Camille	MEDD-DRE	Point Focal CICOS/RDC	+243 858822407	iyaka.ankao@gmail.com
9.	Olivier MAZIANDA	MEDD-DAS	Expert	+243 8226221666	maziandaolivier@gmail.com
10.	Godefroid NDAUKILA	MEDD-DAS	Directeur-Chef de Service	+243 816404605	godendaukila@gmail.com

11.	LOMATA Jean Robert	Fédération des Pêcheurs de Kinshasa	Président	+243 820320470	uapkm@yahoo.fr
12.	Dr. BEKONDA Thérèse	Ministère de la Santé Publique-Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNHF)	Chef de Poste Adjoint a.i	+243 816661613	coucoubekonda26@gmail.com
13.	Joseph BOBIA	Bureau de Veille et de Gouvernance des Ressources Naturelles (BVGRN)	Coordonnateur	+243 813624506 +243 820823703	josephbobiabonkaw@gmail.com
14.	Michael MAFUTALA	Réseau Ressources Naturelles	Expert	+243 815315237	jeanmarienkanda@gmail.com
15.	LUVIEKI-NDO Yacinthe	MTVCD/DMVN	Chef de Bureau Hydro-Balisage et Dragage	+243 813599030	yacintherichelieulumba@gmail.com
16.	Nancy NTUMBA	MTVCD/DMVN	Inspecteur	+243 999551743	
17.	Virginie INGANZA MABONGO	MTVCD/DMVN	Expert	+243 843043860	inganzamabongo1@gmail.com
18.	Prof. NANITUMA MAVVAKAIA	INBTP	Professeur Chercheur	+243999999412	mnanituma@yahoo.fr
19.	Georges GULEMVUGA	CICOS	Directeur des Ressources en Eau	+243 818970966	Georges_gul@yahoo.fr
20.	Dr. Dorice KUITCHA épouse KENGENI	CICOS	Coordonnatrice du Projet	+243 859261930	dokuitcha@gmail.com
21.	MBADINGA Constantin	CICOS	Directeur a.i de l'ERFMNI	+243 971475826	mbadstone@hotmail.com
22.	OMBA KOTSHE Nette	CICOS	Assistante	+243 905834823	neteomba64@gmail.com

72